

Après la mise en place des DRAJES et des SDJES au 1er janvier, le 1er avril 2020 marque la création des DREETS / DDETS en vue de créer le service public de l'insertion et soutenir le tissu économique.



Le programme de transformation mené par le Gouvernement « Action publique 2022 » passe par une évolution des modalités d'action et d'organisation de l'administration de l'État dans les territoires. Ainsi, la réforme de l'organisation territoriale de l'État a été engagée en juin 2019.

### **Les changements :**

- Mise en place des **délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**. Depuis le 1er janvier 2021, ces directions qui rassemblent les missions jeunesse, vie associative et engagement, et préparent la mise en œuvre du service national universel (SNU) sont placées auprès des recteurs de région académiques. Les DRJSCS n'existent plus.
- Mise en place des **services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)** depuis le 1er janvier 2021.  
Dans chaque département, ce service intègre les missions sport, jeunesse et vie associative, et sont mis en place au sein des services départementaux de l'Éducation nationale.
- **Depuis le 1er avril 2021 création des DREETS et des DDETS** pour créer un service public de l'insertion et soutenir le tissu économique :
  - A l'échelon régional, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction régionale de la jeunesse,

des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) sont regroupées dans une structure unique, la **direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**, qui conduira les politiques des champs suivants :

- travail ;
- entreprises, emploi, économie ;
- consommation et concurrence ;
- répression des fraudes et métrologie ;
- cohésion sociale ;
- formation certification.

- A l'échelon départemental, la fusion des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des unités départementales (UD) de la [DIRECCTE](#) [1], au travers de la **direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**, permettra à l'État territorial de disposer des moyens nécessaires à un meilleur accompagnement des personnes en difficulté, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi. C'est donc l'ensemble du parcours d'insertion et d'accès à l'emploi qui sera suivi par la DDETS. L'**inspection du travail** conservera par ailleurs son système actuel d'organisation.

- [Tout savoir sur la réforme de l'Etat en Hauts-de-France Accès](#) [2]

Dates: Mardi 27 avril 2021 - 09:30

Thématiques: [Développement économique](#) [3]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [4]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [5]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [6]

Publié le 27 avril 2021

**URL de la source (modifié le 30/04/2021 - 10:43):** <https://www.irev.fr/actualites-0/nouvelle-etape-de-la-reforme-de-lorganisation-territoriale-de-letat>

### Liens

[1] [https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Outils/Glossaire/\(namefilter\)/DIRECCTE](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Outils/Glossaire/(namefilter)/DIRECCTE)

[2] <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/2e-etape-de-la-reforme-de-l-organisation-territoriale-de-l-Etat-les-DREETS-et-DDETS>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3682>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3686>

[6] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france-1>